

Le dilemme agricole du Kenya

Des cultures fourragères florissantes, sans impact économique

Le Kenya est un pays très agraire dans lequel 80 pour cent de la population dépendent de l'agriculture pour leur alimentation, leurs emplois et leurs revenus. Le dilemme auquel il est confronté tient à ce que 20 pour cent seulement des terres se prêtent à la production agricole. Une proportion plus grande du pays consiste en zones moins propices à l'activité agroécologique. Autre dilemme auquel le secteur agricole du pays est confronté: les retombées du développement économique sont inégalement réparties dans les zones à bonne aptitude agricole. Pour assurer le développement du milieu rural, les politiques gouvernementales doivent prévoir le développement de l'infrastructure et des institutions afin de désenclaver les zones moins propices à l'activité économique.

L'économie kenyane, comme celle de la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, reste toujours fortement tributaire de l'agriculture. Les résultats de l'économie nationale et ceux des régions et districts locaux sont donc étroitement liés aux performances du secteur agricole. Selon l'actuel plan national de développement pour 2002–2008, la population du Kenya est estimée à environ 33 millions d'habitants et elle progresse à raison de 2,4 pour cent par an (*National Development Plan 2002–2008*, Government Press, Nairobi, 2002). Environ 80 pour cent de cette population vivent dans des zones rurales où l'agriculture représente l'essentiel de leurs moyens de subsistance pour ce qui est de l'alimentation, de l'emploi et des revenus. Selon les estimations, le secteur agricole participe à raison de 26 pour cent environ au produit intérieur brut (PIB) et à 60 pour cent des gains

totaux à l'exportation du pays (*Economic Recovery Strategy for Wealth and Employment Creation – 2003-2007*, Government Press, Nairobi 2003 et *Strategy for Revitalizing Agriculture – 2004-2014*, Government Press, Nairobi, 2004).

Il convient de noter dès le départ que le Kenya est confronté au dilemme suivant: 20 pour cent seulement de ses terres ont un potentiel agricole élevé ou moyen. Les 80 pour cent restants concernent des terres marginales ou

à faible potentiel se prêtant par conséquent moins à l'agriculture. Ces terres arides et semi-arides sont écologiquement fragiles et fréquemment exposées à des périodes de sécheresse entraînant de mauvaises récoltes et la perte d'animaux (Government Press, 2002).

Dans les régions moins propices à l'activité économique, par exemple dans le nord du pays, les petits centres urbains peuvent offrir des emplois non agricoles et de petits marchés.

Professeur Mark O. Odhiambo

Moi University
Department of Economics and
Agricultural Resource Management
Eldoret, Kenya
moodhiambo@yahoo.com

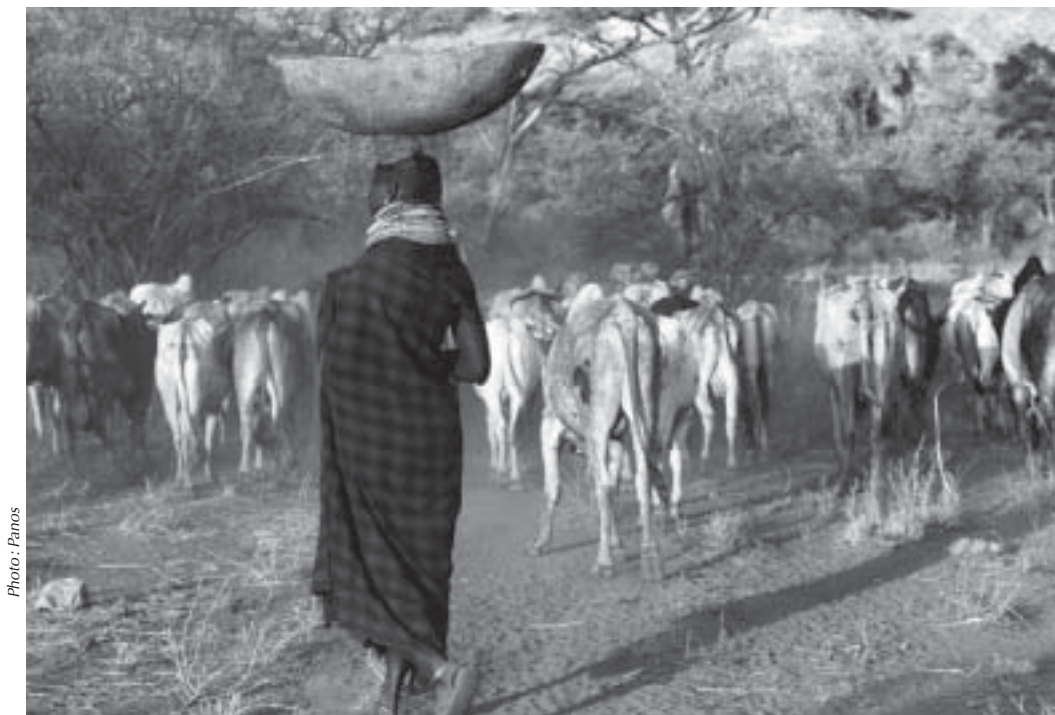


Photo: Panos

Critères applicables aux zones propices à l'activité économique

A. Conditions naturelles

1. Zone agroécologique à potentiel élevé ou moyen.
2. Pluviosité appropriée (régulière, bien répartie) ou recours à l'irrigation.
3. Sols profonds, fertiles et bien drainés.
4. Températures modérées (pas trop fortes, pas de gel, pas de neige, etc.).

B. Conditions dues à l'intervention de l'homme

1. Bonne infrastructure.
2. Accès approprié au marché (local et international).
3. Bons prix pratiqués pour les denrées produites.
4. Accès à des intrants externes abordables.
5. Accès aux crédits agricoles.
6. Bonnes politiques gouvernementales offrant des mesures d'incitation.
7. Bonne gouvernance (libre échange, institutions efficaces et cadre juridique).
8. Sécurité suffisante.
9. Existence d'organisations efficaces d'agriculteurs (coopératives, associations) facilitant la commercialisation et l'approvisionnement en intrants.

Selon les estimations, 25 pour cent de la population kenyane et 50 pour cent du bétail vivent dans les régions arides ou semi-arides du pays.

Zones propices et moins propices à l'activité agroécologique

Le Kenya connaît une forte poussée démographique et sa population essentiellement agraire dispose d'une superficie très limitée de terres agricoles. Toutefois, l'attachement à la terre est tel que, culturellement, chaque kenyan ou presque considère qu'il doit disposer d'une terre lui permettant de subvenir à ses besoins et de se faire enterrer lorsque son heure sera venue. Toutefois, la réalité est la suivante: 20 pour cent seulement de la superficie totale du territoire se prêtent bien à l'agriculture alors que près de 75 pour cent de la population vivent dans ces régions, essentiellement dans les provinces de l'ouest, du centre, de Nyanza, de la Rift Valley et de la côte. Les principales cultures vivrières (maïs, blé, riz, sorgho, légumes) et les principales cultures commerciales (thé, café, pyrèthre) se font dans ces régions (tableaux 1 et 2). C'est aussi, et surtout dans ces régions que se pratique l'élevage intensif de bétail, essentiellement de bovins laitiers et de boucherie à haut rendement. On peut dire de ces régions

qu'elles sont les plus propices à l'agriculture pour ce qui est des conditions agroécologiques.

Zones propices à l'activité économique par comparaison aux zones propices à l'activité agricole

Bien que le Kenya chevauche l'Équateur, ses variations d'altitude et la nature bimodale de sa pluviosité lui permettent de pratiquer une culture et

un élevage de type tropical et tempéré. La grande saison des pluies, la plus régulière sur l'ensemble du pays, a lieu de mars à juin, alors que la petite saison des pluies a lieu de septembre à novembre. La grande saison des pluies est la principale saison de culture, celle où tous les agriculteurs du pays, y compris ceux des régions marginales, s'activent à cultiver des variétés alimentaires et commerciales.

Cette période est également favorable aux pâturages et à la production de fourrage pour les animaux, aussi bien dans les régions marginales que dans les régions à haut potentiel. Les zones propices à l'activité agricole se trouvent donc surtout dans les régions à fort potentiel agroécologique bénéficiant d'un climat favorable, d'une pluviosité régulière et bien répartie et de sols profonds, fertiles et bien drainés. Ces régions sont privilégiées par la nature et grâce à l'application de techniques agricoles modernes et innovantes des excédents de production végétale et animale sont possibles.

La production est caractérisée par une grande diversité agricole comprenant des cultures ayant une grande valeur commerciale, l'élevage de bétail et des cultures vivrières pour la

Tableau 1 : Exemples de cultures pratiquées dans les zones propices à l'activité économique dans la province du centre et celle de la Rift Valley

Culture	Province du centre	Province de la Rift Valley
	District de Kiambu - ha -	District de Kericho - ha -
Maïs	0,6	0,9
Haricots	0,1	0,5
« Pommes de terre anglaises »	0,2	0,2
Pyrèthre	0,3	0,2
Légumes	0,4	0,1
Bananes	0,1	0,1
Café	0,5	0,2
Thé	0,5	0,5
Millet d'Inde	0	0,3
Maïs et millet	–	0,1
Maïs et haricots	0,3	0,7
« Pommes de terre vertes »	0,1	0,2

Source : Calculs effectués à partir de données d'enquêtes du ministère de l'Agriculture sur la gestion agricole et le bien-être rural

Tableau 2: Exemples de cultures pratiquées dans les zones propices à l'activité agricole mais moins propices à l'activité économique

Culture	Nyandarua (Province du centre) - ha -	Marakwet (province de la Rift Valley) - ha -
Maïs	1,3	0,9
Blé	2,8	0
Pommes de terre	0,6	0
Légumes	0,5	0,2
Pyrèthre	0,5	0,1
Maïs et autres cultures	0,8	0,7
Autres cultures	0,4	0,6
Coton	0	0,8

Source: Calculs effectués à partir de données d'enquêtes du ministère de l'Agriculture sur la gestion agricole et le bien-être rural

consommation familiale. Toutefois, la volonté des exploitants agricoles de s'orienter vers une production commerciale ne sera couronnée de succès que si les régions bénéficient d'une bonne infrastructure et d'un accès facile à des marchés existants où ils pourront écouler leurs excédents de production et acheter des intrants agricoles. Dans ce cas, nous parlerons de zones propices à l'activité économique, caractérisées par des revenus élevés et par une faible pauvreté générale et une faible pau-

vreté alimentaire. Entrent dans cette catégorie presque tous les districts de la province du centre (Kiambu, Muranga, Nyandarua et Nyeri), de la province de l'ouest (Kakamega, Bungoma, Lugari, Vihiga, Busia et Butere-Mumias), de la province de Nyanza (Kisii, Nyamira, Gucha, Migori, Homa Bay, Kuria, Rachuonyo), de la province de la Rift Valley (Nakuru, Trans Nzoia, Kericho, Nandi, Narok) et de la province de l'est (Meru et Embu).

Dans les provinces du centre, de l'est, de l'ouest, de la Rift Valley et de

Nyanza, certaines de ces zones disposent de réseaux routiers bien développés et d'autres infrastructures leur donnant accès à d'importants marchés (Nairobi, Mombasa, Nakuru, Eldoret, Kisumu, Nyeri, Kakamega et Garissa, par exemple) à des coûts abordables. Par ailleurs, ces mêmes réseaux leur donnent accès aux marchés d'exportation.

À l'opposé, les exploitants agricoles vivant dans des zones agroécologiques favorables sont limités dans leurs activités pratiques et commerciales par l'insuffisance de l'infrastructure et le manque d'accès aux marchés locaux ou internationaux leur permettant d'écouler facilement leurs produits; on dit de ces zones qu'elles sont propices à l'activité agricole mais non propices à l'activité économique. Dans ces régions, les efforts des exploitants agricoles sont mal payés de retour. Ils peuvent initialement adopter des solutions techniques nouvelles ou à haut rendement et obtenir un excédent de production qu'ils ne peuvent pas vendre du tout ou à des prix concurrentiels. À titre d'exemple, au Kenya, citons les districts de Nyandarua, Marakwet et Narok qui ne sont pas desservis par de bonnes routes et qui peuvent pourtant, dans la saison des fortes pluies, obtenir une production excédentaire de maïs, de blé, de pommes de terre, de fruits et de légumes qu'il n'est pas possible d'expédier de manière rentable sur les marchés.

Les plus durement touchés dans ces régions sont les agriculteurs produisant un excédent de denrées périssables (lait, pommes de terre, fruits frais et légumes) qu'ils ne peuvent pas écouler sur les marchés ou alors pas en temps voulu. Dans la plupart des cas, mêmes les agriculteurs les plus novateurs finissent par faire de l'agriculture de subsistance, c'est-à-dire par produire de manière à pourvoir à leur alimentation sans courir le risque de produire des excédents. Ainsi, dans ces régions, la culture est florissante, mais l'économie de base

Critères applicables aux zones propices à l'activité agricole mais non propices à l'activité économique

A. Conditions naturelles

1. Zone agroécologique dans une région à potentiel élevé ou moyen.
2. Pluviosité suffisante, régulière et bien répartie, ou irrigation.
3. Sol favorable (profond, fertile et bien drainé).
4. Températures modérées favorables à la production végétale et animale (pas trop élevées, pas trop basses, sans gel ni neige).

B. Conditions dues à l'intervention de l'homme: environnement socioéconomique

1. Développement infrastructurel insuffisant ou nul.
2. Manque d'accès aux marchés commerciaux (locaux et internationaux).
3. Faible prix ou prix trop bas des produits agricoles.
4. Indisponibilités des intrants agricoles.
5. Manque d'accès au crédit agricole.
6. Absence d'associations d'agriculteurs/d'institutions pour la commercialisation des produits et l'approvisionnement en intrants.
7. Politique gouvernementale défavorable (pas de mesures d'incitation).
8. Prévalence de l'insécurité (par exemple, dans les régions de Molo et du Mt. Elgon, dans les provinces de l'ouest et de la Rift Valley, où des affrontements ethniques/tribaux poussent les agriculteurs à abandonner leurs exploitations pour aller dans des centres de personnes déplacées).
9. Insuffisance de l'environnement et des cadres juridiques.

Encadré 3 : Critères applicables aux zones écologiquement moins favorisées

A. Conditions naturelles

1. Faible potentiel agroécologique pour la production agricole.
2. Pluviosité faible et régulière, ou capricieuse (moins de 800 mm par an).
3. Temps chaud et sec.
4. Sols fragiles, peu profonds, altérés et peu fertiles.
5. Risque élevé d'érosion.
6. Mauvaises récoltes fréquentes.
7. Famine fréquente nécessitant périodiquement une aide alimentaire.
8. Manque d'eau pour la consommation domestique, pour le bétail et l'irrigation.
9. Faibles rendements de l'agriculture et de l'élevage.
10. Faible capacité de charge pour les personnes et les animaux.

B. Conditions dues à l'intervention de l'homme

1. Infrastructure très insuffisante.
2. Manque de politique et de plans gouvernementaux entraînant un manque de mesures d'incitation (secteur négligé).
3. Manque d'accès aux marchés.
4. Agglomérations et centres de négoce peu nombreux et peu développés.
5. Faible densité de population.
6. Niveaux élevés de pauvreté alimentaire.
7. Forte dépendance à l'aide alimentaire.
8. Niveaux élevés de pauvreté générale dus à la faiblesse des revenus agricoles et non agricoles.
9. Manque de crédit.
10. Manque d'accès aux intrants agricoles modernes.
11. Inexistence ou faiblesse des organisations et institutions agricoles.

reste à la traîne avec une pauvreté omniprésente.

Même si, contrairement à leurs homologues des régions défavorisées, moins propices à l'activité agricole, des provinces de l'est et du nord-est, les agriculteurs de ces régions ne manquent pas de nourriture, ils n'en sont pas moins pauvres par manque ou insuffisance de revenus agricoles. En conséquence, lorsque des emplois non agricoles se présentent, ils peuvent accepter un travail formel ou informel dans les villes locales ou des centres urbains d'autres régions. Dans ces régions, les petites villes sont non seulement utiles en offrant du travail non agricole mais également en constituant des débouchés pour les produits des agriculteurs.

Si, par contre, un bon développement infrastructurel et l'établissement de réseaux routiers et ferroviaires suffisants permettaient de relier ces petites bourgades rurales, cela pourrait contribuer à résoudre le problème

de l'accès de ces régions isolées aux marchés extérieurs, y compris aux marchés internationaux. De fait, dans le district de Nyandarua, lors de la saison sèche, les routes non goudronnées deviennent praticables et permettent non seulement à ses sept agglomérations et d'autres centres urbains (par exemple OI Kalou, Nyahururu, Ndun-dori, Kipipiri, Ndunyu Njeru, Tulaga et Njabini) d'accéder aux 43 centres de négoce du district mais également aux grands centres urbains extérieurs au district. Pendant la saison sèche, les produits agricoles peuvent donc arriver sur d'autres marchés, mais le dilemme tient à ce que cet accès est très limité pendant la

Près de 75 pour cent de la population rurale vit dans les zones à fort potentiel agricole.

saison des pluies, qui se trouve également être celle de la forte production, et que par conséquent les pertes sont considérables.

Conclusion

Le potentiel agricole du Kenya est relativement limité. Alors qu'on s'attendrait à ce que seuls les exploitants agricoles des régions agroécologiques marginales soient défavorisés, il existe un dilemme selon lequel, dans certaines régions à fort potentiel agricole, des agriculteurs continuent de vivre dans la pauvreté en raison d'un manque d'accès aux marchés locaux et internationaux rémunérateurs. Il existe par conséquent un besoin de politiques gouvernementales ciblées visant à mettre en place une infrastructure adéquate et des systèmes efficaces de crédit et de commercialisation capables de stimuler la production et d'ouvrir ces régions au monde extérieur. Il est nécessaire de mettre en place une politique de croissance équilibrée se préoccupant non seulement des régions propices à l'activité économique mais également de celles qui le sont moins dans d'autres parties du pays.

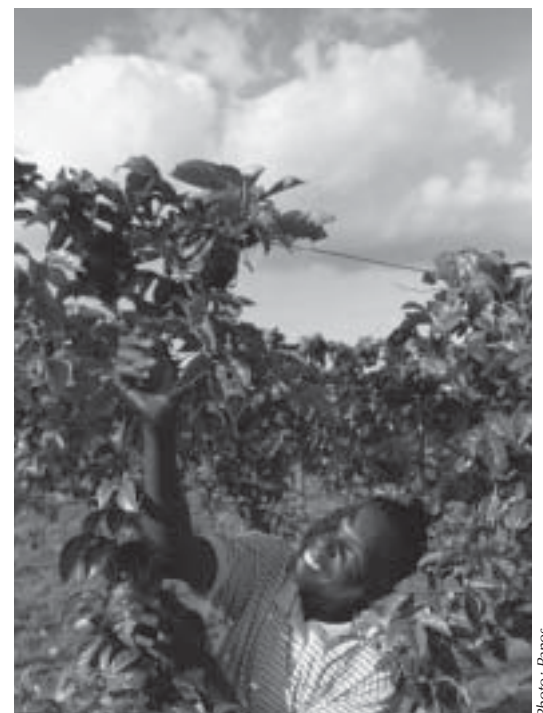


Photo: Panos